

CODE DE TRANSPARENCE

OPCI GRAND PUBLIC SOLIVING



SOMMAIRE

I. Présentation du Code de Transparence	3
Préambule	3
Conformité au Code de Transparence	4
II. Liste du fonds concerné par ce Code de Transparence.....	5
III. Données générales sur la société de gestion.....	6
Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code	6
Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?	6
Comment le fonds a-t-il formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?.....	7
Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?	7
Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?	9
Quels sont les moyens internes ou externes utilisés par la société de gestion pour conduire et prendre en compte l'analyse ESG ?	10
Dans quelles initiatives concernant l'extra-financier la société de gestion est-elle partie prenante ?	11
Quel est l'encours total des actifs gérés selon une démarche ISR ?.....	11
Quel est le pourcentage des encours immobiliers de la société de gestion gérés selon une démarche ISR rapporté aux encours immobiliers totaux sous gestion ?.....	12
Quels sont les fonds avec une démarche ISR ouverts au public, gérés par la société de gestion ? ..	12
IV. Données générales sur le fonds avec une démarche ISR présentée dans ce Code de transparence.....	12
Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au Sein du fonds ?	12
Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des actifs immobiliers formant l'univers d'investissement du fonds ?	15
Quels critères ESG sont pris en compte par le fonds ?	15
Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le fonds ? ..	16
Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des actifs immobiliers (construction, échelle d'évaluation...) ?	17
À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des actifs immobiliers ?	24
V. Processus de gestion	25
Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	25

Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?	26
Comment sont pris en compte les actifs présents dans le portefeuille présents ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG ? Précisez jusqu'à quelle hauteur le fonds peut en détenir	26
Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?	27
Le fonds contribue-t-il au développement de l'économie sociale et solidaire (cf. article L. 3332-17-1 du code du travail) ?	27
Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?.....	27
VI. Contrôles ESG	27
Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du fonds ?.....	27
VII. Mesures d'impact et reporting ESG	29
Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?.....	29
Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ?.....	29
Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion extra-financière du fonds ?	31
La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique d'engagement vis-à-vis des parties prenantes clés du fonds ?.....	31

I. Présentation du Code de Transparence

Le présent Code de transparence est adapté du code de transparence de l'AFG et du FIR afin qu'il puisse s'appliquer aux fonds d'investissement alternatifs « FIA » en immobilier. Il est obligatoire pour tous les fonds ISR immobiliers ouverts au public géré par des sociétés de gestion adhérentes de l'ASPIM.

Préambule

Le label ISR

Lancé fin 2015 par les pouvoirs publics, le label ISR permet aux investisseurs d'identifier facilement les produits d'épargne et d'investissement qui cherchent à concilier performance financière et extra-financière, en intégrant la prise en compte de critères ESG dans leurs processus d'investissement et de gestion.

Un label d'Etat

Le *Label Investissement Socialement Responsable (ISR)* est un label public, créé et soutenu par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance. Les pouvoirs publics sont propriétaires du label (marque, règlement d'usage, référentiel), et homologuent les propositions d'évolution du label formulées par le Comité du Label, organe collégial indépendant composé de toutes les parties prenantes de l'ISR.

Une certification externe

Le label ISR est attribué pour une période de 3 ans renouvelable, au terme d'un audit réalisé sur la base du cahier des charges du label par un organisme tiers indépendant spécialement accrédité. Les fonds labellisés sont contrôlés sur une base annuelle et, en cas de manquements persistants, sont susceptibles de perdre leur label.

Une référence en Europe

Le label ISR occupe la première place en Europe en nombre de fonds labellisés et la seconde en termes d'encours parmi la dizaine de labels créés au cours des quinze dernières années pour permettre aux investisseurs de repérer plus facilement les produits financiers durables et responsables.

Les valeurs ajoutées du label ISR sont :

- ⇒ Un gage de crédibilité et de visibilité pour les fonds labellisés ISR ;
- ⇒ Une garantie de transparence et de qualité de la gestion ISR pour les investisseurs.

Ce code de transparence a vocation à :

- ⇒ Améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR immobiliers vis-à-vis des investisseurs, épargnants et de toute autre partie prenante ;
- ⇒ Contribuer au renforcement d'une auto-régulation plus pro-active favorisant le développement et la promotion des fonds ISR immobiliers par la mise en place d'un cadre commun fédérateur de bonnes pratiques de transparence.

Principe directeur

Les fonds signataires du Code se doivent de communiquer des informations exactes en langage clair et compréhensible par un large public, adéquates et actualisées, pour permettre à l'ensemble des parties prenantes, plus particulièrement aux investisseurs et épargnants, de mieux comprendre la prise en compte des politiques et les pratiques d'intégration des enjeux ESG à la politique d'investissement des fonds.

Conformité au Code de Transparence

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion de l'OPCI Grand Public SOLIVING. Ainsi, les réponses au présent Code de Transparence ont pour objectif d'apporter aux clients des informations claires et précises sur l'ensemble de la gestion ISR de la Société de Gestion de Portefeuille SOFIDY, pour le compte de SOLIVING.

La réponse complète au Code concernant la gestion ISR du fonds SOLIVING peut être consultée ci-après.

Les réponses aux questions du présent document engagent la seule responsabilité de SOFIDY. Le fonds SOLIVING respecte l'ensemble des recommandations du Code.

Ce document est disponible sur le site internet de la société de gestion.

II. Liste du fonds concerné par ce Code de Transparence

Le présent Code de Transparence s'applique à l'OPCI Grand Public SOLIVING, OPCI constitué sous la forme d'une Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable (SPPICAV) sous forme de Société par Action Simplifiée.

NOM DU FONDS	CLASSE D'ACTIFS	ZONES GEOGRAPHIQUES	STRATEGIES DOMINANTES	Certification / Label
SOLIVING	<p><u>Poche immobilière</u> Tous types d'immeubles de type résidentiel, notamment (liste non exhaustive)</p> <p>Logements à loyer libre, logements intermédiaires et sociaux et/ou tous types de résidences gérées pour séjours courts et/ou longs (hôtels, résidences étudiantes, seniors, de tourisme, coliving, EHPAD, cliniques, campings, stockage pour particuliers...)</p>	<p>En France, et/ou, dans et autour des grandes métropoles de la Zone Euro (hors France), ainsi que dans des villes secondaires et des villes littorales, balnéaires ou bénéficiant d'une forte fréquentation touristique de la même zone</p>	<p><u>Poche immobilière</u> : Best-In Progress</p> <p><u>Poche financière</u>: Best-in-Class</p>	ISR Immobilier

Vous trouverez ci-après le lien vers la documentation juridique du fonds

<https://www.sofidy.com/solutions/solving/>

III. Données générales sur la société de gestion







Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société de gestion en charge du fonds auquel s'applique le présent Code est la société par actions simplifiée SOFIDY S.A.S. SOFIDY est une filiale du Groupe TIKEHAU CAPITAL créée en septembre 1986 et agréée par l'*Autorité des Marchés Financiers* en qualité de Société de gestion de portefeuille, sous le numéro **GP-07000042**. Elle est également inscrite au *Registre du Commerce et des Sociétés* d'Évry sous le numéro **338 826 332**. Son siège social se situe au 303 Square des Champs Élysées à Évry Courcouronnes (91026 Évry Cedex).

Premier acteur indépendant sur le marché des SCPI, SOFIDY est un gestionnaire de référence dans la gestion d'actifs immobiliers en France et en Europe.

Le site internet de la société est disponible à l'adresse suivante : www.sofidy.com.

Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

- 
 Signature des *Principes de l'Investissement Responsable* (« UN PRI »).
- 
 Sofidy devient une filiale du Groupe TIKEHAU CAPITAL
- 
 Création d'un Comité ESG au niveau de la société de gestion
 Refonte des outils ESG propriétaires, de la politique de vote et d'engagement actionnarial de SOFIDY et mise en place de la plateforme ISS Governance sur le site internet de Sofidy
- 
 Mise à jour de la politique d'investissement responsable de SOFIDY
 Consolidation des politiques, procédures et outils ESG (propriétaire et outils externe)
 Recours à des prestataires externes ESG (e.g. Sustainalytics, Deepki, CBRE...)
- 
 Obtention du *Label ISR* valeurs mobilières pour le fonds commun de placement S. YTIC
 Obtention du *Label ISR* Immobilier pour les fonds Sofidy Europe Invest (SCPI à capital variable) et Sofimmo (OPCI Professionnel)
- 
 Obtention du *Label ISR* valeurs mobilières pour le fonds commun de placement SOFIDY SELECTION 1
 Obtention du *Label ISR* Immobilier pour les fonds Sofidy Pierre Europe (OPCI grand public) et SoLiving (OPCI grand public)
 Révision de la grille d'évaluation ISR suite à un retour d'expérience des équipes opérationnelles
 Publication de la nouvelle Charte ESG présentant la démarche ESG de SOFIDY et ses fonds

Comment le fonds a-t-il formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Pour formaliser sa démarche d'investisseur responsable SOFIDY a obtenu le *Label ISR Immobilier* sur l'OPCI Grand Public SoLiving courant 2022.

Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

SOFIDY est convaincu que la prise en compte des critères ESG et climat permet de limiter les risques sur la durée d'investissement. Cette démarche se traduit dans la gestion adoptée par SOFIDY et contribue à l'identification d'investissements résilients dans un contexte réglementaire en pleine mutation (ex : réglementations SFDR, Taxinomie Européenne, article 29 Loi-Energie Climat).

Les critères extra-financiers sont considérés au même titre que d'autres indicateurs financiers et opérationnels par la mise en place d'outils propriétaires (ex : grilles ISR) et le recours à des prestataires externes spécialisés (ex : Deepki, iQSpot...) afin d'évaluer le profil ESG des actifs immobiliers et le faire progresser sur l'horizon temporel de la certification.

SOFIDY structure sa démarche extra-financière autour de quatre thèmes prioritaires :



Concernant la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, SOFIDY s'inscrit dans la stratégie climat du Groupe qui consiste en deux volets, selon le principe de double matérialité :

Impact sur le changement climatique : La société de gestion reconnaît que ses investissements peuvent avoir des impacts négatifs sur le changement climatique (« les principales incidences négatives ») et s'engage progressivement à les mesurer (e.g. mesure de l'empreinte carbone) et les

maîtriser (e.g. à travers la mise en place des recommandations du *Décret Tertiaire par exemple*). A travers ses stratégies d'investissement et de gestion, SOFIDY peut contribuer à financer la transition vers un système économique plus durable. De plus, le groupe Tikehau Capital, dont SOFIDY est filiale à 100%, est signataire depuis 2021 de la « Net Zero Asset Manager Initiative », une initiative internationale proposant un cadre aux entreprises pour définir une trajectoire de décarbonation compatible avec l'Accord de Paris. SOFIDY et le Groupe Tikehau Capital ont travaillé à définir un objectif de décarbonation visant à limiter le réchauffement climatique à 2°C. Cet objectif validé en 2023 par la Net Zero Asset Manager Initiative permet d'aligner 50% des actifs immobiliers sous gestion avec l'accord de Paris, à horizon 2030.

Risques liés au changement climatique : SOFIDY est conscient que les changements liés au dérèglement climatique peuvent avoir un impact sur ses investissements et notamment sur ses actifs immobiliers (« les risques de durabilité »). C'est ainsi que la société de gestion considère les risques liés au changement climatique dans la sélection et l'analyse de ses potentiels investissements. Cette démarche prend notamment en compte les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) concernant l'analyse des risques physiques¹ et de transition².

Enfin, la stratégie de prise en compte des critères ESG et climat s'intègre tout au long du cycle d'investissement :

Au stade de pré-investissement :

- Application de la politique d'exclusion relative aux activités des locataires de SOFIDY ;
- Analyse des risques et opportunités ESG/Climat à travers des grilles propriétaires et/ou avec le support de prestataires externes ;
- Transmission d'un cahier des charges succinct, lors de la phase de due-diligences à l'investissement, concernant la complétude de la grille ESG par des auditeurs techniques, ou, si existants, par d'éventuels Property Managers.

Lors du suivi des investissements :

- Suivi des critères ESG/Climat des portefeuilles (au travers d'outils propriétaires et/ou dès que possible, engagement avec les parties prenantes afin d'encourager une amélioration de la performance ESG.)

¹ Les risques physiques, définis comme l'exposition des actifs réels aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique (événements chroniques – comme le réchauffement et la montée des eaux – et extrêmes – comme des incendies et des cyclones).

² Les risques de transition, notamment les risques réglementaires, technologiques, de marché et de réputation, sont pris en compte dans l'analyse fondamentale réalisée par les équipes d'investissement.

Reporting :

- Communication sur la démarche d'investisseur responsable et/ou sur la performance des fonds dans le rapport annuel du fonds et le rapport de développement durable du Groupe Tikehau Capital ;

Transparence sur la performance ESG des portefeuilles dans les rapports annuels de certains fonds.

Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Tous les niveaux hiérarchiques sont impliqués dans le déploiement de la politique ESG de SOFIDY : il s'agit d'une démarche transversale qui touche l'intégralité de nos activités.

Au niveau du Groupe TIKEHAU CAPITAL, le Comité de gouvernance et du développement durable examine la stratégie du Groupe en matière de durabilité et s'assure de son avancement. Un directeur expert en développement durable a été nommé au sein de chaque ligne métier et, avec le support d'analystes ESG, ces derniers travaillent aux côtés des équipes pour assurer la proximité, l'agilité, le perfectionnement et l'intégration des critères de durabilité tout au long de vie des investissements.

L'équipe ESG du Groupe comprend douze personnes dédiées à temps plein, à l'accompagnement des projets ESG et RSE au sein des entités du Groupe, dont SOFIDY.

Une responsable ESG SOFIDY a été recrutée et a pris ses fonctions le 15 novembre 2021 et l'équipe ESG de SOFIDY comprend deux personnes dédiées à temps plein. SOFIDY a également créé un Comité ESG en 2019, qui comprend notamment la Direction Générale, afin de définir et promouvoir la politique ESG dans le cadre de ses activités.

Le comité ESG de Sofidy a notamment pour missions :

- D'analyser et de mettre en place des propositions et solutions relatives aux problématiques ESG actuelles et futures, ainsi que permette à la société d'améliorer ses performances en la matière ;
- De définir la politique ESG et de contrôler sa mise en œuvre à tous les niveaux de la société ;
- De se prononcer sur les problématiques ESG soulevées par des collaborateurs de la société, notamment relatives à des risques sociaux, éthiques, de pollution ou toutes autres problématiques liées aux enjeux ESG pouvant survenir dans le cadre de l'activité professionnelle des collaborateurs ;
- De s'assurer que les engagements ESG de la société sont respectés.

Le comité de Sofidy a créé des groupes de travail qui ont pour objectif de piloter, d'animer et d'intégrer la stratégie ESG au sein des différents services opérationnels : l'amélioration du patrimoine au regard des critères ESG, la labellisation et la démarche ESG des fonds, ou encore la politique ESG au sein de la Société de Gestion.

De plus, les membres des équipes d'investissement et de gestion sont impliqués dans la prise en compte des critères ESG. En effet, depuis 2020, l'ESG est systématiquement

prise en compte dans les objectifs et évaluations de fin d'année des équipes de SOFIDY.

Pour assurer la montée en compétence de chacun sur ces thématiques, des formations régulières sont organisées. Il peut s'agir de formations généralistes sur le climat par exemple (100% des collaborateurs sont formés à la fresque du climat fin 2023), ou encore de formations métiers spécifiques (ex : réglementation finance durable, outils biodiversité).

Enfin, le Service Conformité et Contrôle Interne est pleinement impliqué dans l'application de la politique ESG tout au long de l'année, et plus particulièrement lors des audits annuels de suivi ISR ou de nouvelle certification ISR.

Quels sont les moyens internes ou externes utilisés par la société de gestion pour conduire et prendre en compte l'analyse ESG ?

SOFIDY s'appuie en interne sur des collaborateurs formés aux enjeux de l'ISR, sur chacun des métiers clés de sa gestion.

Dans le cadre de l'acquisition immobilière, et lorsque des audits techniques externes sont réalisés en phase de due-diligence, les éléments extra-financiers peuvent être directement intégrés par le prestataire technique (ex : remplissage de la grille ISR audit spécifique décret tertiaire).

Les notes sont réévaluées au fil de l'eau en fonction des progrès accomplis, notamment grâce à la stratégie ESG déployée par la Direction ESG de Sofidy, aux plans d'actions mis en place sur les actifs par les Asset Managers sous l'impulsion stratégique des Directeurs Patrimoines Bureaux et Commerces, aux informations fournies, le cas échéant, par les Property Managers / syndics de copropriété intervenant sur le patrimoine considéré, aux possibilités fournies par les applicatifs (ex : Deepki, IQ Spot). La réévaluation au fil de l'eau des scores ESG passe également par la connaissance de l'actif qu'à l'Asset Manager.

Dans quelles initiatives concernant l'extra-financier la société de gestion est-elle partie prenante ?

<p>Le groupe Tikehau Capital est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (UN PRI) depuis 2014, et s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue. En 2020 Tikehau Capital, a reçu le plus haut score A+ par les UN PRI, pour son module stratégie et gouvernance ESG.</p>	<p>Signatory of</p> 
<p>Sofidy est engagée de manière proactive dans l'application de recommandations de standards internationaux tels que la TCFD et les Objectifs de Développement Durable, le Pacte Mondial des Nations Unies.</p>	 
<p>Sofidy est membre de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), l'espace d'échange indépendant du secteur immobilier sur le développement durable, et participe à des groupes de travail sur les sujets environnementaux appliqués à l'immobilier.</p>	
<p>Sofidy est un membre de l'ASPIM et participe de manière active à la promotion des meilleures pratiques sectorielles en matière d'intégration ESG.</p>	
<p>Sofidy est un membre de la <i>Finance For Tomorrow</i> et participe à des groupes de travail sur des thématiques telles que la finance à impact pour les actifs réels.</p>	
<p>Sofidy est un membre de la Fédération des Entreprises Immobilières (FEI), et participe à sa commission de développement durable.</p>	
<p>Le groupe Tikehau Capital est signataire de la <i>Net Zero Asset Manager Initiative</i>, initiative internationale proposant un cadre aux entreprises pour définir une trajectoire de décarbonation compatible avec l'Accord de Paris.</p>	

SOFIDY adhère à la Charte d'engagement en faveur du développement de la gestion ISR en immobilier de l'Association française des Sociétés de Placement Immobilier (« ASPIM »).

SOFIDY bénéficie d'un accès total à la base de données TALOEN de l'« OID » (Observatoire de l'Immobilier Durable). Cela permet à SOFIDY d'accéder à des ressources, outils et de scanner le patrimoine français de fonds gérés via l'outil Bat-adapt/R4RE. Par ailleurs en tant qu'adhérent, SOFIDY participe au baromètre de l'immobilier durable qui vise à remonter et à centraliser de la data extra-financière.

Concernant son ancrage local, la société favorise l'insertion des talents locaux au travers de partenariats établis avec les facultés et établissements du secondaire à Evry-Courcouronnes

Sofidy a également signé la Charte d'engagement en faveur de la parité et de l'égalité professionnelle dans les entreprises et les organisations du secteur immobilier (initiative portée par le Cercle des Femmes de l'Immobilier).

Quel est l'encours total des actifs gérés selon une démarche ISR ?

L'actif net du fonds est de 56,5 M€€ au 31 décembre 2023.

Les encours immobiliers du fonds gérés selon une démarche ISR représentent 100 % de ses encours totaux immobiliers sous gestion.

Les encours immobiliers du fonds non gérés selon une démarche ISR représentent 0 % de ses encours totaux immobiliers sous gestion.

Pour rappel, le fonds doit détenir un maximum de 10 % d'actifs immobiliers non couverts par une démarche ISR conformément au Référentiel du Label ISR.

Les encours financiers du fonds gérés selon une démarche ISR représentent 0 % de ses encours totaux financiers sous gestion.

Les encours financiers du fonds non gérés selon une démarche ISR représentent 0 % de ses encours totaux financiers sous gestion.

Le pourcentage des actifs financiers non inclus dans une démarche ISR ne dépassera pas 10% de ses encours totaux sous gestion conformément au Référentiel du Label ISR.

Quel est le pourcentage des encours immobiliers de la société de gestion gérés selon une démarche ISR rapporté aux encours immobiliers totaux sous gestion ?

Au 31/12/2023, les encours immobiliers de la société de gestion gérés selon une démarche ISR au sens du label représentent 9,06 % de ses encours immobiliers totaux sous gestion.

Quels sont les fonds avec une démarche ISR ouverts au public, gérés par la société de gestion ?

Le FCP S.YTIC a obtenu le Label ISR valeurs mobilières en février 2021.

L'OPPCI SOFIMMO et la SCPI SOFIDY EUROPE INVEST ont obtenu le Label ISR Immobilier en décembre 2021 et les OPCI Grand Public SOFIDY PIERRE EUROPE et SOLIVING ont obtenu le Label ISR Immobilier en juin 2022.

Le FCP SOFIDY SELECTION 1 a obtenu le Label ISR valeurs mobilières en février 2022.

IV. Données générales sur le fonds avec une démarche ISR présentée dans ce Code de transparence

Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au Sein du fonds ?

- **Sur la poche de patrimoine immobilier (jusqu'à 65 % de l'actif brut de l'OPCI) :**

L'objectif de SOFIDY est d'intégrer une démarche d'immobilier durable en déployant des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) dans sa stratégie d'investissement, et dans sa stratégie de gestion des actifs du fonds SOLIVING.

Fort d'un attachement à un enracinement local, SOLIVING travaille à développer l'habitat connecté aux transports en commun, et proche des commerces et des services, en se positionnant dans des zones à forte demande locative. SOLIVING entend également accompagner l'acte d'habiter tout au long de la vie, de l'étudiant au senior en passant par le logement libre, intermédiaire, social ainsi que le coliving et l'hôtellerie. So Living prend également en compte les enjeux environnementaux, en recherchant une amélioration de la performance énergétique de ses actifs.

Une partie du parc résidentiel libre sera proposé en priorité à des occupants ayant un accès au logement plus compliqué comme les étudiants, les seniors ou les locataires éligibles à la garantie Visale. Lors de chaque rénovation, des actions visant à améliorer les performances énergétiques de l'immeuble et son niveau DPE seront mises en œuvre.

La pondération retenue entre les différents piliers montre la volonté de mettre tout particulièrement l'accent sur les enjeux sociaux pour ce fonds :

PILIER	PONDERATION RETENUE
Environnement	30%
Social	50%
Gouvernance	20%

L'intégration de ces objectifs dans la gestion et l'investissement de SOLIVING pourra entraîner des investissements supplémentaires. Néanmoins, l'intégration des investissements inhérents aux critères en amont (démarches d'acquisition) et en aval (gestion d'actif) permettra d'assurer une meilleure valorisation du patrimoine, et donc de préserver le rendement attendu.

L'intégration de cette démarche extra-financière se structure autour d'objectifs saillants pour chacun des piliers suivants :

Pilier Environnement

La politique d'investissement va orienter SO LIVING à la fois sur des actifs déjà performants comme des VEFA, mais aussi sur des bâtiments anciens avec un potentiel d'amélioration des performances énergétiques.

- Objectif principal de diminution de l'empreinte environnementale du bâtiment
- En mettant en place des dispositifs et équipements permettant de réduire les consommations énergétiques
- En mettant en place des dispositifs de réduction des consommations d'eau

Pilier Social

- Objectif de contribution au besoin d'hébergement
- En privilégiant les **zones tendues** pour le logement classique

- En favorisant l'**accès au logement** pour les **étudiants**, les **séniors** ou encore les **bénéficiaires du dispositif VISALE**
 - **Objectif d'intégration des attentes des utilisateurs**
- En privilégiant les actifs **proches de transports publics**,
- En privilégiant les actifs proches des **aménités** (commerces, services publics...)
- **Objectif de fournir un bon niveau de confort de logement**
- En offrant un **bon niveau d'aménagement intérieur** des logements (salles de bains et cuisines aménagées, protections solaires...)
- En privilégiant des immeubles avec un **espace extérieur**.
- En favorisant la mise en place **d'espaces** et de **services communs** au sein du bâtiment

Pilier Gouvernance

- **Objectif principal d'intégrer une vision vertueuse sur le long terme vis-à-vis de nos actifs et de nos parties prenantes**
- Contribuer à la prise de conscience des parties prenantes pour les encourager à agir de manière durable
 - En développant des **guides de gestes écoresponsables** à destination des **occupants**
 - En intégrant une **charte ESG** avec les **syndics** ou **gestionnaires techniques** des bâtiments
 - En déployant une **charte fournisseur responsable** à l'adresse des **prestataires** de nos actifs
- Anticiper la résilience des actifs face au changement climatique
 - En suivant l'**exposition** des actifs aux risques climatiques
 - En définissant des **plans d'action d'adaptation** aux risques climatiques

Pour conduire cette démarche, une note ESG sur 100 est affectée à chacun des actifs de SOLIVING. Les actifs situés sous la note seuil définie par SOLIVING devront faire l'objet d'un plan d'action, pour leur permettre d'augmenter leur note ESG initiale dans le délai des trois ans prévus par le Référentiel Immobilier³.

Les actifs immobiliers situés en dessous de la note-seuil lors de leur acquisition ou lors de l'obtention du label feront l'objet d'un plan d'action d'amélioration permettant de dépasser la note-seuil du fonds dans un délai de 3 ans (ou bien de progresser de plus de 20 points sur un total de 100). La note-seuil du fonds sera revue lorsque 80% du patrimoine en valeur dépassera la note-seuil, et a minima tous les trois ans.

En mettant ainsi à jour la note-seuil, SOLIVING montre un engagement de progression continue à long terme tout en garantissant des résultats tangibles dès les trois premières années. En 2023, la note seuil a évolué de 54,64 à 53,7 à la suite d'une revue de la grille ISR du fonds. Cette grille a été légèrement adaptée et renforcée avec un impact léger sur le score des actifs et la note seuil.

- **Sur la poche de valeurs mobilières (jusqu'à 44 % de l'actif brut de l'OPCI)**

La démarche ISR appliquée sur la poche financière est similaire à celle appliquée sur le fonds labelisé ISR « S.YTIC », selon les modalités propres aux OPCI Grand Public

³ Arrêté du 23 juillet 2020, publié au Journal officiel.

prévues dans le référentiel du label ISR. Le code de transparence du fonds est disponible sur le site internet de Sofidy dans la documentation du fonds S.YTIC.

Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des actifs immobiliers formant l'univers d'investissement du fonds ?

• Poche Immobilière

Le suivi des engagements ISR relève de la responsabilité directe de la Direction Générale de la société de gestion, accompagnée par la Direction ESG.

La démarche passe également par un contrôle de premier niveau réalisé par les opérationnels (du sourcing de l'actif jusqu'à sa vente). Ensuite, la démarche est contrôlée en deuxième niveau par la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI). Celle-ci procède au contrôle régulier de la bonne application de la politique ISR et des procédures dédiées. Enfin, le contrôle périodique est assuré par l'audit groupe Tikehau, et intégré au sein du plan de contrôle pluriannuel.

En outre, lors de la phase de l'acquisition, le recours à des prestataires externes peut-être envisagé au cas par cas (ex : remplissage de la grille ISR, audits environnementaux, audits décret tertiaire, pollution, recours à d'autres bureaux d'études, entreprises de travaux ou mandataires techniques spécialisés). La collecte des données, notamment ESG, est mise à jour par les équipes de gestion. Elles prennent en compte les travaux effectués sur les actifs, mais aussi toutes les initiatives déployées pour faire progresser la note initiale et atteindre les objectifs fixés.

En outre, SOFIDY fait appel au prestataire DEEPMI pour proposer des solutions visant à initier une démarche d'optimisation énergétique et de réduction des consommations d'énergie (et des charges associées), et ce, dans le respect du *Dispositif éco-énergie tertiaire* et au profit des locataires.

Également, DEEPMI accompagne SOFIDY depuis 2019 dans la mise en place du suivi nécessaire à la bonne application du décret tertiaire.

• Poche financière

La démarche ISR appliquée sur la poche financière est similaire à celle appliquée sur le fonds labellisé ISR « S.YTIC », selon les modalités propres aux OPCI Grand Public prévues dans le référentiel du label ISR. Le code de transparence du fonds est disponible sur le site internet de Sofidy dans la documentation du fonds S.YTIC.

Quels critères ESG sont pris en compte par le fonds ?

• Poche immobilière

Afin de noter chaque actif immobilier selon ses performance ESG, SOFIDY a défini une grille d'analyse extra-financière qui établit une note de performance ESG de chaque actif de 0 à 100. Celle-ci est composée de 42 critères répartis selon les trois piliers E, S et G (liste non exhaustive) :

Environnementaux : performance énergétique et émissions de gaz à effet de serre du bâtiment, gestion de l'eau et des déchets, accueil de la biodiversité ;

Sociétaux : mobilité, services proposés et accessibilité, santé/sécurité, confort/bien-être des occupants, impact social positif ;

Gouvernance : résilience face au changement climatique, relations avec les preneurs, achats responsables.

- **Poche financière**

La démarche ISR appliquée sur la poche financière est similaire à celle appliquée sur le fonds labelisé ISR « S.YTIC », selon les modalités propres aux OPCI Grand Public prévues dans le référentiel du label ISR. Le code de transparence du fonds est disponible sur le site internet de Sofidy dans la documentation du fonds S.YTIC.

Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le fonds ?

- **Poche Immobilière**

Concernant ce point, la base de données Bat-ADAPT mise à disposition par l'Observatoire de l'Immobilier Durable (« OID ») est utilisée. Elle permet de mesurer les risques d'exposition au changement climatique par un système de cartographies à horizon 2030, 2050, 2070 et 2090 sur les thématiques suivantes :

Vague de chaleur ;

Sécheresses ;

Retrait et gonflement des argiles ;

Inondations ;

Submersion marine.

Le risque d'obsolescence des actifs dû aux changements climatiques est considéré dans la cartographie des risques de l'OPCI. L'objectif est de cartographier l'ensemble du patrimoine du fonds SOLIVING géré selon son exposition aux risques climatiques. Ce point est notamment pris en considération lors de toute nouvelle acquisition. Ce travail est en cours de déploiement, notamment en s'appuyant sur l'outil Bat-ADAPT/R4RE.

- **Poche financière**

La démarche ISR appliquée sur la poche financière est similaire à celle appliquée sur le fonds labelisé ISR « S.YTIC », selon les modalités propres aux OPCI Grand Public prévues dans le référentiel du label ISR. Le code de transparence du fonds est disponible sur le site internet de Sofidy dans la documentation du fonds S.YTIC.

Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des actifs immobiliers (construction, échelle d'évaluation...) ?

- **Poche Immobilière**

Une grille d'évaluation ESG a été élaborée par les équipes de SOFIDY, accompagnées du cabinet de conseil ETHIKET.

Cette grille comprend des critères répartis sur les trois piliers Environnemental, Social et de Gouvernance. Celle-ci respecte les exigences du Référentiel du *Label ISR Immobilier* (pondérations relatives de chaque pilier et des critères obligatoires). Les critères ont été choisis pour répondre aux objectifs ISR de SOFIDY et pour s'aligner sur les bonnes pratiques actuelles du secteur.

A ce jour et pour chaque actif, la grille d'évaluation ESG complétée en phase investissement au format Excel, conçue spécifiquement pour l'évaluation ESG des bâtiments présents dans le fonds SOLIVING, est ensuite saisie puis suivie en phase exploitation depuis la plateforme de DEEPMI, qui remonte également les consommations énergétiques des actifs. Une note ESG par actif est obtenue avant, mais aussi après la mise en place, à titre prévisionnel, d'un éventuel plan d'amélioration.

La société de gestion a défini une échelle de notation pour ces critères. Chaque critère est évalué selon un ou plusieurs choix de réponse.

Chaque critère est assorti d'une note, calculée selon... :

- les publications, études, référentiels, benchmarks sectoriels d'organismes reconnus dans le milieu tels que *l'Observatoire de l'Immobilier Durable* ou *l'ADEME*, pour calculer par exemple la performance énergétique des actifs ; ou à défaut, selon un benchmark interne de données.
- le niveau de dépassement d'un objectif de performance par rapport à un seuil minimum requis par une obligation réglementaire.
- l'importance accordée au critère vis-à-vis de la stratégie ESG du fonds.
- Un retour d'expérience des équipes opérationnelles suite à une période d'un an d'utilisation de la première version de la grille ISR pour les nouveaux investissements et les actifs en portefeuille.

Ces critères sont des éléments quantifiables permettant de mesurer l'impact extra-financier du bâtiment sur des thématiques de Développement Durable. Ils sont donc rattachés à un pilier (E, S ou G).

Pour continuer, les 16 thématiques prises en compte dans la grille ESG et la méthodologie d'évaluation des critères sont les suivantes :

Environnement		<i>Nombres de critères</i>	
1- Eau			3
2- Energie			6
3- Biodiversité			4
4- GES			5
5- Ressources et déchets			1
6- ENR			1
TOTAL thématiques E	6	TOTAL critères E	20

Social		<i>Nombres de critères</i>	
7- Confort & Bien-être			4
8- Santé & Sécurité			3
9- Mobilité			4
10- Services rendus aux occupants			1
11- Accessibilité			2
12- Impact territorial positif			2
TOTAL thématiques S	6	TOTAL critères S	16

Gouvernance		<i>Nombres de critères</i>	
13- Parties prenantes			2
14- Achats responsables			1
15- Résilience au changement climatique			2
16- Réversibilité			1
TOTAL thématiques G	4	TOTAL critères G	6

TOTAL thématiques	16	TOTAL critères	42
--------------------------	-----------	-----------------------	-----------

✓ Concernant l'impact sur l'Environnement pilier E :

• **Thématique : Eau** Critères : 3

Il conviendra pour cette thématique de **recenser la présence de détecteurs de fuites**, de suivre les **consommations finales d'eau** et le **déploiement de dispositifs hydro économes**.

• **Thématique : Énergie** Critères : 6

Il s'agit de connaître la **déclaration de performance énergétique moyenne de chaque actif**, les **consommations énergétiques finales sur l'ensemble des parties communes et privatives** et d'encourager le déploiement de **dispositifs permettant de réduire les consommations**. Dans la mesure où les actifs du fonds SOLIVING intégreront des espaces de vie pré-équipés, des critères visent à favoriser les investissements dans des **équipements électroniques performants dans les logements** (*selon les étiquettes énergétiques en vigueur*), sur le plan de **l'énergie** et de la **réparabilité** (*score calculé et approuvé via un label d'Etat, pour les équipements concernés*).

• **Thématique : Biodiversité** Critères : 4

SOFIDY suivra **l'évolution du coefficient de Biotope de surface**, favorisera le recours à **l'étude d'un écologue**, notamment pour mettre en place des **équipements favorisant la biodiversité** mais aussi pour adapter les **modes de gestion des espaces verts** des actifs du fonds SOLIVING.

• **Thématique : GES** Critères : 5

L'objectif est ici d'identifier la **source d'énergie de chaud et de froid**, de **suivre les GES des parties communes et privatives**, d'identifier les **fluides frigorigènes** et de **suivre leurs taux de fuites** ainsi que la **note du DPE GES**.

• **Thématique : Déchets** Critères : 1

Il s'agira pour cette thématique de suivre le **nombre de flux de déchets triés séparément** sur le site.

• **Thématique : Energies renouvelables** Critères : 1

SOFIDY suivra et cherchera à étendre la **part du patrimoine bénéficiant des contrats de fourniture d'électricité garantie ENR**.

✓ Concernant l'impact sur le Social pilier S :

• **Thématique : Confort & bien-être** Critères : 4

Il s'agit de valoriser la **qualité de l'équipement des logements** (salle de bain aménagée, cuisine, placards d'entrée, espaces de rangement intégré, espace privatif de stockage, des toilettes séparés, des protections solaires, de l'équipement en VMC ou encore une taille de chambre supérieure à la moyenne), la présence **d'aménagements d'espaces extérieurs** (privatifs ou partagés) le **confort acoustique** ainsi que et le **confort d'été hors climatisation** (matériaux, végétations, équipements low tech) en anticipation des vagues de chaleur et de la résilience. Suite à la revue de la grille d'évaluation, cette thématique prend désormais en compte les **espaces à proximité** (500m) de l'actif comme des espaces verts, des forêts ou des plages.

• **Thématique : Santé & Sécurité**

Critères : 3

Pour cette thématique Il s'agit de valoriser les actifs pouvant justifier de **mesures de la qualité de l'air intérieur**, de la **sécurité des accès aux actifs** et la présence de **défibrillateur** au niveau des parties communes.

• **Thématique : Mobilité**

Critères : 4

Pour cette thématique, **la distance de chaque bâtiment à un type de transport en commun/public va être analysée**. Seront valorisés **les transports présents à moins de 500m et ceux présents entre 500m et 800m** de l'entrée d'un site ainsi que **les solutions favorisant les mobilités électriques et alternatives**.

• **Thématique : Services rendus aux occupants**

Critères : 1

Pour cette thématique, il s'agit de mesurer le nombre de services disponibles **au sein du bâtiment ou à une distance de 500 mètres**, conformément à l'objectif de SOFIDY de s'implanter dans des zones « connectées ».

• **Thématique : Accessibilité**

Critères : 2

Les critères visent à situer le **niveau de performance de l'actif vis-à-vis de la réglementation** qui lui est applicable du point de vue de l'accessibilité et de la **mise en place d'équipements permettant une meilleure accessibilité** aux personnes en situation de handicap.

• **Thématique : Impact territorial positif**

Critères : 2

Cette thématique est la plus pondérée du pilier S, ce qui signifie que pour ce fonds, l'accent est mis sur :

- la **contribution de l'accès au logement** soit
 - o en favorisant l'accès au logement aux **bénéficiaires de la garantie VISALE pour plus de 10% des locataires finaux**,
 - o en mettant à disposition des logements à une **association** ou un **organisme d'hébergement à but non lucratif**,

et tout particulièrement sur :

- des investissements qui répondent à une **notion de besoin locatif** en favorisant soit :
 - o des **formes de logement** pour lesquels un **besoin local est formalisé par une étude**
 - o des actifs localisés dans une **zone tendue**

Suite à la revue de la grille d'évaluation, la typologie d'hôtellerie est désormais couverte dans cette thématique dans le cas où l'actif se situe dans une zone touristique.

✓ Concernant l'impact sur la Gouvernance pilier G :

• **Thématique : Relations avec les Parties prenantes :** Critères : 2

Pour cette thématique, SOFIDY souhaite promouvoir la coopération avec ses parties prenantes quant à l'adoption de pratiques vertueuses. Pour s'en donner les moyens, la **communication**, la **signature** et l'**adaptation d'éco guides** et d'**annexes ou chartes environnementales** seront suivies.

• **Thématique : Achats responsables** Critères : 1

Il s'agit ici de promouvoir la **signature de Chartes Fournisseur responsable par les prestataires de l'actif** afin de les entraîner dans une démarche vertueuse cohérente avec celle de SOFIDY notamment en intégrant des aspects ESG dans les **cahiers de charges ou les Chartes ESG**.

• **Thématique : Résilience au changement climatique** Critères : 2

Le but est ici de conduire une **étude d'exposition des actifs aux risques physiques liés au dérèglement climatique** et de suivre **les plans d'action associés aux risques identifiés au moyen de l'étude**.

• **Thématique : Réversibilité de l'actif** Critères : 1

Le critère de cette thématique visera à **évaluer le potentiel de changement d'usage de l'actif**, en anticipation de l'évolution des besoins sociaux.

Les critères sociaux sont surpondérés conformément à la stratégie d'engagement sociale du fonds. Le poids relatif des piliers ESG dans la notation est le suivant :

Piliers	Fourchette de pondérations - Référentiel ISR Immo -	Pondérations – SOLIVING
E	30 – 60 %	30%
S	20 – 50 %	50%
G	20 – 30 %	20%

<i>% du pilier dans la note ESG</i>	<i>Pilier</i>	<i>Nom de la thématique</i>	<i>% thématique dans le pilier</i>
30	E	Eau	4,7
		Energie	9,5
		Biodiversité	3,2
		GES	6,3
		Ressources et déchets	3,2
		ENR	3,2
50	S	Confort & bien-être	11.54
		Santé & Sécurité	3.85
		Mobilité	11.54
		Services rendus aux occupants	7.69
		Accessibilité	3.85
		Impact territorial positif	11.54
20	G	Parties prenantes	5.45
		Achats responsables	5.45
		Résilience au changement climatique	5.45
		Réversibilité	3.64
TOTAL			100

La somme des notes obtenues pour chacun des critères détermine la note globale de chaque actif.

SOFIDY, pour le compte de l'**OPCI SOLIVING**, a choisi de développer une démarche dite « Best-in-Progress »⁴. Celle-ci est présentée par la suite.

La note-seuil du fonds a été définie en :

- ⇒ Evaluant un actif type (classique), représentatif de l'univers investissable de SOLIVING selon les informations disponibles : benchmark de l'OID, éléments réglementaires, etc.
- ⇒ S'appuyant sur un benchmark interne. En effet, pour certains critères, il n'existe pas de moyenne nationale pour la typologie d'actifs du patrimoine

⁴ Actifs dont la note est en dessous de la note seuil.

de SOLIVING. C'est donc la note moyenne du patrimoine qui est utilisée ou des appréciations définies par SOFIDY en cohérence avec la stratégie définie pour le fonds.

- ⇒ Evaluant les critères alignés à la stratégie du fonds et basés sur des domaines qui peuvent être maîtrisés par le fonds. En 2023 la note seuil a été revue dans le cadre d'une revue globale de la grille d'évaluation du fonds, en donnant la priorité aux actions qui peuvent être mises en œuvre par le fonds et en limitant l'impact des actions/critères qui ne sont pas du ressort du fonds.

La note-seuil du fonds est 53,7.

A partir de celle-ci, deux typologies d'actifs sont définies :

- ⇒ Les actifs dont la note obtenue dépasse la note-seuil. Pour ces derniers, la société de gestion devra, a minima, maintenir cet actif au-dessus de la note seuil et chercher à l'améliorer
- ⇒ Les actifs dont la note est en dessous de la note-seuil. Ces derniers font l'objet d'un plan d'action d'amélioration sur trois ans dont l'objectif est d'atteindre a minima la note-seuil du fonds.

A la date du 31/12/2023, aucun des actifs de SOLIVING n'est au-dessus de la note seuil du fonds.

Il est important de noter que la note-seuil du fonds dépend exclusivement du choix des critères et du système de notation choisis par SOFIDY pour SOLIVING et ne peut donc, en aucun cas, être comparée à d'autres fonds engagés dans une démarche ISR.

Par ailleurs le patrimoine de SOLIVING étant relatif à diverses typologies : hôtels, campings, colivings, résidences seniors gérées, résidences universitaires, logements, les critères ne s'appliquent pas tous, ni de la même façon, à chacun des actifs du fonds. Ceci explique que des actifs performants ne pourront pas obtenir la meilleure note sur certains critères car ceux-ci ne s'appliqueront pas ou pas de la même manière. Il existe aussi des critères plus généraux qui ne s'attacheront pas à l'activité et qui pourront s'appliquer de manière différente selon la vie de l'actif. C'est le cas par exemple des critères sur l'économie circulaire qui concernent la gestion des chantiers, et pour lequel un actif n'aura pas de point s'il ne nécessite pas de travaux de rénovation.

Ainsi, la note de 100 n'est pas un objectif recherché par le fonds.

Avant tout nouvel investissement pour le fonds, le remplissage de la grille ESG est effectué pour l'actif concerné, notamment à la suite d'un audit technique en phase de due diligence. Les données sont renseignées dans le fichier Excel qui permettra de calculer la note ESG.

Dans le cas où l'actif obtient une note en dessous de la note-seuil, l'équipe Acquisitions doit proposer un plan d'amélioration de la note ESG pour atteindre la note-seuil ou pour faire progresser la note de l'actif de 20 points dans un délai de trois

ans, ce qui peut impliquer de justifier de budgets à associer à ces plans d'amélioration. Ces éléments chiffrés dans les grandes masses pourront notamment être définis par un auditeur technique, via une étude, suite à un devis de plan d'action et de suivi et doit être intégré au Business Plan de l'actif si existant ainsi qu'au plan annuel de travaux tenu par la Direction Technique.

Dans le cas où (i) le plan d'action financièrement acceptable ne serait pas suffisant (pour atteindre la note-seuil ou pour parvenir à une progression de 20 points) ou (ii) si le plan d'action nécessaire pour atteindre la note-seuil ou pour une progression de 20 points ne serait pas financièrement acceptable, le Comité d'affectation ne pourra pas accepter l'acquisition pour le fonds labellisé ISR.

Cette prise en compte des objectifs ISR doit être explicite dans le PV du Comité d'affectation.

Un suivi sera effectué annuellement (sur l'année civile) sur l'évaluation ESG des actifs dont la note est en dessous de la note-seuil et pour ceux dont la note est au-dessus de la note seuil, et sur la mise en œuvre des plans d'amélioration associés.

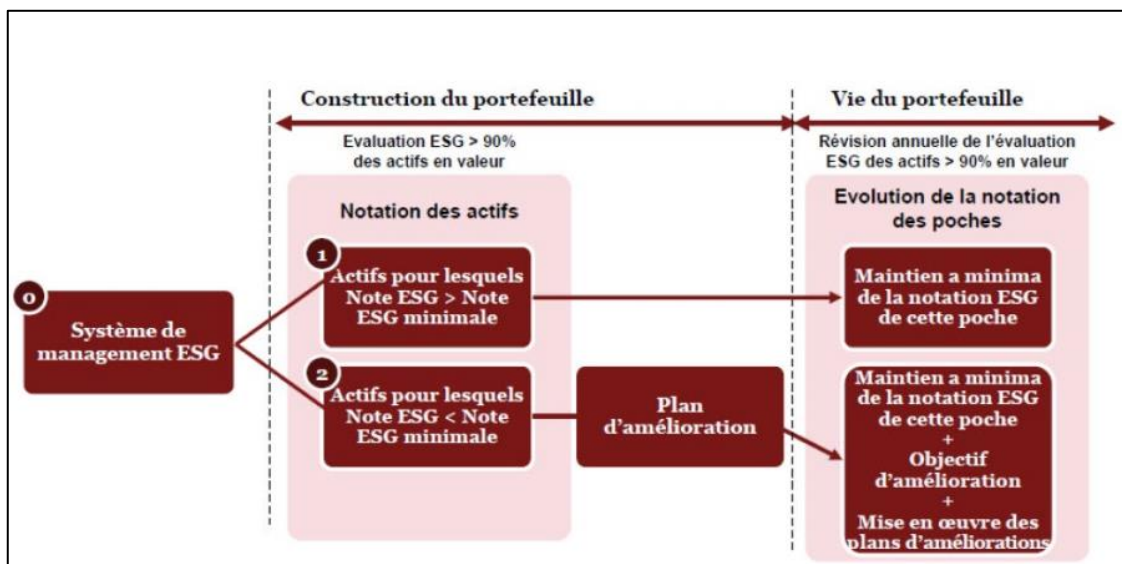


Figure 1 : GT Label ISR Immobilier de l'ASPIM - 15/12/2017

- **Poche financière**

La démarche ISR appliquée sur la poche financière est similaire à celle appliquée sur le fonds labellisé ISR « S.YTIC », selon les modalités propres aux OPCI Grand Public prévues dans le référentiel du label ISR. Le code de transparence du fonds est disponible sur le site internet de Sofidy dans la documentation du fonds S.YTIC

À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des actifs immobiliers ?

- **Poche Immobilière**

La méthodologie d'évaluation ESG des actifs immobiliers du fonds est revue dès que

nécessaire, et a minima annuellement (ex : inadaptation des critères initiaux, difficultés à figer des méthodes de tests sur certains critères ou à récupérer des documents justificatifs). Il s'agit également de prendre en compte des évolutions réglementaires ou des mises à jour de benchmarks internes et externes.

En 2023, la grille d'évaluation a été adaptée et renforcée avec des modifications des critères existants et l'intégration des nouveaux sous-critères. Ces modifications sont expliquées dans les thématiques couvertes par la grille d'évaluation.

Au fil de la vie de ce fonds, et en particulier du remplissage et du suivi des critères, il est apparu que certains critères nécessitaient des clarifications ou des adaptations, ou bien encore que certains plans d'actions n'étaient pas assez pris en compte par la notation et en particulier par les pondérations.

Ces modifications ont été apportées dans le but de mieux correspondre à l'engagement du fonds dans la poursuite de ses objectifs extra-financiers.

Les évolutions, ajouts et suppressions de critères de la grille ISR sont réalisés par l'équipe ESG, communiqués à l'ensemble des acteurs internes concernés et systématiquement validées en amont lors des Comités ESG de SOFIDY.

- **Poche financière**

La démarche ISR appliquée sur la poche financière est similaire à celle appliquée sur le fonds labelisé ISR « S.YTIC », selon les modalités propres aux OPCI Grand Public prévues dans le référentiel du label ISR. Le code de transparence du fonds est disponible sur le site internet de Sofidy dans la documentation du fonds S.YTIC

V. Processus de gestion

Après évaluation ESG des actifs, un plan d'actions permettant l'amélioration des critères analysés est mis en place, notamment par les équipes gestion immobilière, gestion technique et ESG. Le pilotage de la mise en œuvre de ces plans d'actions est suivi régulièrement lors de Comités ESG mensuels regroupant la gestion immobilière, la gestion technique, les équipes investissements, les gérants de fonds, le Directeur Financier, l'équipe ESG, le Secrétaire Général, l'équipe Conformité ainsi que le Directoire de SOFIDY. L'évolution des notes ISR des actifs et du fonds, par pilier, sont présentées ainsi que des focus sur l'évolution des scores sur les indicateurs d'impacts et, le cas échéant, sur certains actifs présentant une faible progression de leur score, de manière à garantir un processus traçable d'amélioration continue de la performance extra-financière des actifs.

Le Comité ESG de Sofidy prend connaissance des progressions de score par actif, étudie la stratégie globale déployée et les plans d'actions en cours.

Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'évaluation ESG des actifs immobiliers est mise à jour au fil de l'eau par tous les collaborateurs qui auront des informations pertinentes quant à l'évolution de celle-ci.

Lors des comités ESG, certains actifs sont revus et leur note et/ou leurs plans d'amélioration sont mis à jour le cas échéant.

Annuellement, l'équipe en charge de l'ESG réalise une révision complète des notes du patrimoine. Les notes qui sont examinées sont celles au 31/12 de l'année civile.

Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

- **Poche immobilière**

Dans le fonds SOLIVING, l'intégralité des actifs fait l'objet d'une notation ESG (via la grille ESG) avant acquisition, puis en cours de gestion.

Au travers des trois piliers ESG, la grille ESG inclut systématiquement des critères relatifs au changement climatique et à la transition écologique, tels que :

La performance énergétique ;

Les émissions de GES ;

La résilience ;

La biodiversité.

L'OPCI SOLIVING intègre donc une approche ESG dès la phase amont de l'investissement via cette grille.

Puis, en phase gestion, SOFIDY souhaite améliorer la qualité ESG des actifs via des actions pertinentes pour accroître leur valorisation. Par ailleurs, la thématique énergie/carbone est considérée comme une problématique importante dans le secteur d'activité de l'immobilier. Par conséquent, une pondération majeure a été attribuée à ces thématiques dans le pilier E ainsi qu'à une grande partie des critères liés, afin de mettre en exergue la nécessité de plans d'action y étant relatifs. SOFIDY utilise la plateforme DEEPKI Ready pour la collecte et le suivi des consommations des actifs..

Pour terminer, l'approche du fonds est d'augmenter la note ESG des actifs ayant une note en dessous de la note-seuil du fonds (note minimale du fonds). Celle-ci est essentielle pour relever les défis liés à l'atténuation des changements climatiques.

Comment sont pris en compte les actifs présents dans le portefeuille présents ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG ? Précisez jusqu'à quelle hauteur le fonds peut en détenir

- **Poche immobilière**

L'intégralité des actifs immobilier fait l'objet d'une analyse ESG aboutissant à une note de performance ESG. Dans l'hypothèse où certains actifs n'auraient pas encore eu le temps d'être analysés, ou si certains actifs étaient prévus à l'arbitrage, la valeur des actifs non notés ne pourra pas dépasser 10% de la valeur totale de la poche immobilière.

Dans l'hypothèse où certaines participations dans des fonds immobiliers non contrôlés par l'OPCI n'aient pas encore le label ISR au moment de la labélisation de SOFIDY Pierre Europe, l'OPCI s'engage à arbitrer de telles participations dans un délai de trois ans si ces fonds n'obtiennent pas de label ISR ou équivalent étranger d'ici là.

- **Proche financière**

Une notation ESG est nécessaire sur au moins 90% des émetteurs cotés de la poche financière.

Pour les autres actifs, en particulier les participations dans des organismes de placements collectifs, ils seront investis dans des fonds eux-mêmes labellisés ISR.

Dans l'hypothèse où certains investissements de la poche financière (ex : fonds monétaires, obligatoires, appartenant ou non au Groupe Tikehau Capital n'auraient pas encore le label ISR, l'OPCI s'engage à maintenir le niveau de ces participations en dessous du seuil de 10% de la valeur total de la poche financière du fonds.

Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

La grille d'évaluation ESG a été adaptée en 2023 suite au retour d'expérience des équipes opérationnelles. Certains critères ont été modifiés afin de renforcer la grille d'évaluation et de l'aligner avec les plans d'actions ESG du fonds. Ces modifications ont été apportées dans le but de mieux correspondre à l'engagement du fonds dans la poursuite de ses objectifs extra-financiers.

A la suite de ces modifications, la note seuil du fonds est passée de 54,64 à 53,7.

Le fonds contribue-t-il au développement de l'économie sociale et solidaire (cf. article L. 3332-17-1 du code du travail) ?

Le fonds ne contribue pas au développement de l'économie sociale et solidaire au titre de l'article L3332-17-1 du Code du Travail.

Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

L'OPCI SOLIVING peut investir dans des OPC, notamment, dans des OPCVM et des SCPI ou tout autre FIA et/ou leurs équivalents étrangers.

VI. Contrôles ESG

Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du fonds ?

La conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées est suivie à différents niveaux de la société de gestion,

Au niveau opérationnel, les équipes de la Gestion et les gérants financiers ont un accès en temps réel à la composition du portefeuille, aux notes ESG intégrées dans Deepki pour chaque actif, ainsi qu'à l'ensemble des justificatifs et plans d'actions en cours sur les actifs immobiliers. L'équipe ESG priorise et coordonne les actions menées par les équipes opérationnelles. L'équipe ESG vérifie l'avancée concrète des plans d'actions décidés.

Le Service Conformité et Contrôle Interne intègre les règles ESG fixées dans ses procédures internes (investissements, politique de gestion des risques...) et réalise des rapports de contrôle interne en amont de chaque audit externe annuel de suivi des fonds labélisés ISR ou de nouvelle certification. Les rapports de contrôles sont transmis aux responsables métiers concernés ainsi qu'au Directoire de SOFIDY et donnent lieu à des recommandations suivies dans le temps et communiquées à l'organisme de labélisation externe. Le Service Conformité et Contrôle Interne met à jour son dispositif dès que nécessaire. Ce suivi indépendant garantit la conformité du fonds à son approche ESG propre, et aux règles ISR de la société.

La Direction des Risques est également intégrée dans ce processus, notamment dans le cadre d'automatisation des remontées de données ESG, de la mise en place d'indicateurs de risques et lors de la mise à jour de la cartographie des risques de durabilité.

Le Comité ESG de SOFIDY vérifie également la mise en œuvre de la politique ESG à tous les niveaux de la Société et s'assure que les engagements ESG de la société sont bien respectés.

Un contrôle annuel est également réalisé par un auditeur externe agréé à date anniversaire de certification et sur la durée de vie de la certification (3 ans).

VII. Mesures d'impact et reporting ESG

Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?

La qualité ESG du fonds est étudiée à chaque étape d'intégration du processus ESG

Lors de la phase d'acquisition (étapes Comité d'Investissement, Comité d'Affectation et transfert en gestion de l'actif) ;

Lors de la mise en place et le suivi des plans d'action par la Gestion Immobilière, la gestion technique et la Direction ESG visant à l'amélioration progressive de la performance ESG des actifs en gestion ;

Lors du calcul des indicateurs d'impacts publiés annuellement dans le rapport annuel du fonds

A terme, il s'agira de vérifier l'alignement des fonds aux objectifs environnementaux.

Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ?

Le suivi de la performance ESG des actifs du fonds SOLIVING se fait via les 14 indicateurs choisis par Sofidy et détaillés ci-dessous. Ils ont été choisis pour rendre compte de la poursuite des objectifs spécifiques du fonds

Sur au moins 2 indicateurs d'impact de chaque fonds labellisé ISR, Sofidy s'engage à ce que ces 2 indicateurs choisis surperforment un benchmark interne/et ou externe. Les indicateurs choisis de surperformance pourront évoluer dans le temps sur chaque fonds labellisé ISR. Les résultats démontrant la surperformance par rapport aux benchmark interne et/ou externe sont précisés dans les rapports annuels des fonds.

Indicateurs de reporting (poche immobilière)
1. Consommations finales d'énergie, tous fluides tous usages (PC & PP)
2. Part du patrimoine bénéficiant d'au moins 5 dispositifs de réduction des consommations d'énergies
3. Emissions GES des consommations d'énergie (PC & PP)
4. Part du patrimoine qui bénéficie d'au moins 5 équipements hydro économes
5. Part du patrimoine en zone A ou qui bénéficie d'une étude démontrant le besoin de logement
6. Part du patrimoine avec plus de 10 % de bénéficiaires de la garantie VISALE ou dédié aux étudiants ou seniors

7. Part des actifs situés à proximité d'au moins 1 ligne de transport à 500 mètres
8. Part des actifs situés à <u>proximité</u> d'au moins 4 services
9. Part du patrimoine bénéficiant d'a minima 5 équipements d'aménagement intérieur ou équivalent
10. Part du patrimoine bénéficiant d'1 espace extérieur partagé <u>ou</u> de plus de 50% des logements avec un espace extérieur privatif
11. Part du patrimoine faisant bénéficier ses occupants de minimum 5 services <u>au sein du bâtiment</u>
12. Part du patrimoine dont le locataire a bénéficié de l'envoi d'un éco-guide
13. Part de chartes ESG ou fournisseur responsable (ou Annexe environnementales dans le cas d'un locataire exploitant) signées avec les gestionnaires & prestataires
14. Part du patrimoine qui a une exposition à moins de 50% des risques physiques OU qui bénéficie d'un plan d'action
Indicateurs de reporting (poche financière)
1. Environnement : Intensité carbone moyenne pondérée
2. Social : Proportion moyenne de femmes au sein des cadres dirigeants (que nous nous engagerons à surperformer)
3. Droits Humains : Proportion de signataires du Pacte Mondial des Nations Unies (que nous nous engagerons à surperformer)
4. Gouvernance : Proportion d'entreprises disposant d'une politique anti-corruption publique.

Sur au moins 2 indicateurs d'impact de chaque fonds labellisé ISR, Sofidy s'engage à ce que ces 2 indicateurs choisis surperforment un benchmark interne/et ou externe. Les indicateurs choisis de surperformance pourront évoluer dans le temps sur chaque fonds labellisé ISR. Les résultats démontrant la surperformance par rapport aux benchmark interne et/ou externe sont précisés dans les rapports annuels des fonds.

Les indicateurs d'impact de la poche financière feront l'objet d'un reporting annuel et seront communiqués dans le rapport annuel du fonds.

Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion extra-financière du fonds ?

Différents supports concernant la démarche et stratégie ESG de la société de gestion et du fonds sont disponibles

Nom du document	Moyen de diffusion	Fréquence de diffusion/mise à jour
Code de transparence ISR	Site internet : https://www.sofidy.com/	Annuelle
Prospectus du fonds	Site internet : https://www.sofidy.com/	Dès que nécessaire
Reporting mensuel	Site internet : https://www.sofidy.com/	Trimestrielle
Document d'informations clés	Site internet : https://www.sofidy.com/	Dès que nécessaire
Rapport annuel	Site internet : https://www.sofidy.com/	Annuelle
Charte ESG	Site internet : https://www.sofidy.com/	Annuelle
Politique d'engagement vis-à-vis des parties prenantes	Site internet : https://www.sofidy.com/	Annuelle
Fiche produit	Site internet : https://www.sofidy.com/	Dès que nécessaire

D'autres supports médias peuvent également informer les investisseurs, tels que (liste non exhaustive) :

- Publications postées régulièrement sur les réseaux sociaux LinkedIn et Twitter ;
- Article sur le site internet de la société de gestion ;
- Communiqués de presse ;
- Emailing distributeurs et investisseurs ;
- Encart dédié sur les présentations de l'OPCI (newsletters, webinaires, présentations distributeurs, etc.) ;
- Plaquette commerciale présentant les objectifs ISR de l'OPCI ;

La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique d'engagement vis-à-vis des parties prenantes clés du fonds ?

SOFIDY publie sa politique d'engagement vis-à-vis de ses Parties Prenantes clés sur son site internet et via l'ensemble des documents listés dans le tableau ci-dessus.